

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

-----



## Délibération n° 09-02 du 25 novembre 2021

### **ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LE LOGEMENT EN MILIEU ORDINAIRE – CONVENTION 2021-2023 AVEC LA FONDATION LES AMIS DE L'ATELIER, L'ASSOCIATION VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT, L'ENTREPRISE L'ORÉAL ET L'ARS D'ÎLE-DE-FRANCE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté conjoint n° 2014-196 du 3 septembre 2014 du président du conseil général et du directeur général de l'agence de santé d'Île-de-France, autorisant la création à Sevrans par la fondation les Amis de l'Atelier, d'un foyer d'accueil médicalisé pour adultes avec autisme et autres troubles envahissants du développement,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention à conclure avec la fondation les Amis de l'Atelier, l'association Vivre et Travailler Autrement, l'entreprise l'Oréal et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, relative au financement d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et le logement en milieu ordinaire d'adultes présentant des troubles du spectre autistique, dont projet ci-annexé ;

- APPROUVE le versement par le Département à l'établissement d'accueil médicalisé « les temps modernes » géré à Sevrans par la Fondation les Amis de l'Atelier des crédits selon le calendrier suivant :

- 2021 : 76 182 euros
- 2022 : 156 475 euros



- 2023 : 284 759 euros ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*